

**TEXTE D'ORIENTATION / MÉMORANDUM
FÉDÉRATION BELGE DES PSYCHOTHÉRAPEUTES**

JUILLET 2023

PRÉAMBULE

L'année 2024 s'annonce électorale pour la Belgique. Attentive aux directions que prennent les partis politiques dans les programmes électoraux en cours d'élaboration, la Fédération belge des psychothérapeutes partage dans ce mémorandum sa vision et ses recommandations concrètes pour l'avenir de la psychothérapie.

En tant que prestataires de soins de santé, les psychothérapeutes exercent actuellement dans le cadre de la Loi relative à l'exercice des professions de soins de la santé (LEPS). Les enjeux posés par la diversité croissante au sein de la société et l'augmentation continue de la demande en soins de santé exigent une révision de cette législation. L'élargissement de la définition légale des professions de soins de santé à la psychothérapie, couplée à des exigences de qualité en matière de formation initiale et continue, constituent la pierre angulaire de nos recommandations.

Ce memorandum traduit la volonté de la Fédération des psychothérapeutes de jouer un rôle moteur dans les politiques à mener pour relever les défis auxquels fait face notre société et prendre en compte les besoins de celles et ceux d'entre nous vers qui nos soins doivent se tourner.

NOTE DE SYNTHÈSE

Au cours de la précédente législature, un pas important a été posé avec l'adoption de la Loi relative à l'exercice des professions de soins de santé (LEPSS). Cette loi forme le cadre dans lequel les psychothérapeutes sont autorisés à exercer leur pratique. Bien qu'il s'agisse là d'une étape décisive, il reste de nombreux défis à relever pour le secteur, en particulier eu égard aux psychothérapeutes qui ne bénéficient pas d'un statut à part entière aux termes de cette législation.

La demande en soins de santé mentale n'a jamais été aussi forte. Les listes d'attente s'allongent et les besoins de notre société, caractérisée par une diversité croissante, sont de plus en plus complexes. Il est urgent de prendre des mesures pour pallier la pénurie de prestataires de soins de santé mentale tout en améliorant le niveau de qualité des soins. Il apparaît également crucial de prendre en considération les besoins exprimés par les personnes qui cherchent de l'aide afin d'offrir des soins ajustés à leur demande.

Les recommandations formulées par la Fédération belge des psychothérapeutes pour atteindre ces objectifs sont au nombre de trois. Les psychothérapeutes ont un rôle crucial à jouer aussi bien (1) sur le terrain de la prévention (2) que dans le renforcement de l'offre de soins existante et (3) l'accès à des soins de qualité répondant à la diversité des besoins exprimés par les personnes en recherche d'aide.

La Fédération belge des psychothérapeutes plaide pour que les psychothérapeutes bénéficient au regard de la législation d'une reconnaissance à part entière, selon des modalités efficaces, efficientes et adaptées aux besoins tant de la société que des individus qui la composent. Dans cette perspective, la Fédération belge des psychothérapeutes avance les recommandations suivantes :

1. Offrir des soins de santé mentale accessibles et à la hauteur des enjeux liés à la diversité de notre société

La Fédération belge des psychothérapeutes considère que l'octroi aux psychothérapeutes d'un statut légal à part entière constitue la clé de voûte d'une politique de soins de santé à même de relever les défis que la diversité pose à l'ensemble de la société. La reconnaissance explicite de la profession de psychothérapeute est une étape incontournable dans l'élaboration d'une offre de soins accessible et adaptée aux besoins des personnes en situation de demande d'aide. Au niveau fédéral, nous demandons un élargissement des définitions légales existantes de manière à ce que (1) la psychothérapie soit considérée comme une discipline à part entière et (2) que les psychothérapeutes soient reconnus comme exerçant une profession autonome dans le cadre de la Loi relative à l'exercice des professions de soins de santé.

2. Maintenir un haut niveau de qualité au sein d'un système pluridisciplinaire

Les psychothérapeutes ont un rôle capital à jouer dans le soutien qui peut être apporté aux autres acteurs du secteur des soins de santé. Pour régir l'exercice de la profession de psychothérapeute, la Fédération belge des psychothérapeutes défend avec force la mise en place d'un cadre clair et qualitatif et avance dans cette perspective des critères précis et explicites (cf. page 7). Consciente du risque que l'élargissement de la définition des professions de soins de santé mentale pourrait faire peser sur la qualité des soins prodigués, la Fédération belge des psychothérapeutes propose d'agir sur le terrain de la formation initiale et continue des psychothérapeutes, et ceci aux différents niveaux communautaires belges.

3. Réduire les délais d'attente au bénéfice d'une offre de soins adaptée aux besoins

La Fédération belge des psychothérapeutes plaide pour que la psychothérapie soit reconnue comme discipline autonome et que lui soit associé un titre professionnel. Cette mesure aura pour effet de fournir un cadre de référence commun pour l'ensemble des psychothérapeutes qui satisfont aux critères qualités et, partant, de les fédérer autour des actions à mettre en œuvre pour réduire les délais d'attente.

TABLE DES MATIÈRES

1. Les soins de santé mentale : des besoins en hausse, une complexité grandissante
2. Les psychothérapeutes : un maillon essentiel pour une offre de soins accessible et de qualité
 - a. RECOMMANDATION 1 : favoriser l'accès aux soins de santé mentale pour tous dans une société plurielle
 - b. RECOMMANDATION 2 : maintenir un haut niveau de qualité au sein d'un système pluridisciplinaire
 - c. RECOMMANDATION 3 : réduire les délais d'attente au bénéfice d'une offre de soins adaptée aux besoins
3. La Fédération belge des psychothérapeutes : qui sommes-nous ?

1. Les soins de santé mentale : des besoins en hausse, une complexité grandissante

La société dans laquelle nous vivons est un écosystème complexe et marqué par une forte diversité, composé d'individus provenant d'horizons et de cultures variées, chacun avec une expérience de vie qui lui est propre. Cette diversité croissante s'accompagne de défis majeurs. Il est impératif que chaque personne en demande de soins de santé mentale bénéficie des soins les plus ajustés à sa demande, et cela sans distinction d'origine ethnique, de genre, d'orientation sexuelle, de croyances religieuses ou de statut socio-économique. Non seulement ces soins doivent être de proximité, mais encore est-il essentiel que l'aide fournie intègre à la fois les réalités propres à l'environnement de chaque personne et la diversité d'ensemble. À ce jour, les solutions font encore défaut pour résoudre cette équation.

Les défis que posent à nos sociétés cette diversité et cette complexité croissantes engendrent également une hausse de la demande en soins de santé mentale. Il suffit de penser à la crise de l'accueil des réfugiés, à la problématique identitaire traversée par certaines jeunes, aux exigences et aux attentes accrues qui pèsent sur les individus : quel que soit l'âge, cette pression entraîne dans son sillage toujours plus de surcharge mentale, de burn-out, de troubles anxieux, de désordres alimentaires, etc.

Les défis auxquels les individus et la société doivent faire face exigent de porter la plus grande attention au renforcement de la qualité des soins de santé mentale.

Enfin, la santé mentale n'est plus aussi tabou qu'hier : les problèmes psychiques font l'objet de discussions de plus en plus ouvertes. Et plus l'importance du bien-être psychique est reconnue, plus la demande d'aide en la matière augmente. Si cette évolution doit sans conteste être saluée, il n'en reste pas moins que des moyens supplémentaires doivent être mis en œuvre pour répondre à cette demande. Or, c'est là que le bât blesse.

Ce constat est d'ailleurs partagé par le monde politique, ainsi qu'en témoigne l'opinion exprimée ci-dessous par le ministre fédéral des Affaires sociales et de la Santé publique :

« Nous ne pouvons pas considérer les questions de santé sans considérer dans le même temps l'environnement au sein duquel les gens vivent et travaillent. Les facteurs sociaux sont en effet déterminants en matière de santé... Investir dans l'inclusion sociale, les soins de santé à domicile et les actions en faveur des groupes de population les plus vulnérables sont des stratégies plus efficaces en termes d'impact et de portée que des soins individuels apportés à un stade déjà avancé de la maladie... Ce changement de perspective implique que nous identifions où et comment cibler nos efforts en matière de soins et que ceux-ci soient aussi adaptés que possible à l'environnement des patients, par exemple à la réalité de leur quartier. Cette approche exige une connaissance approfondie des groupes de populations, non seulement des problèmes de santé qui sont les leurs, mais aussi des conditions essentielles à leur bien-être. »

Extrait d'un discours de Frank Vandenbroucke, prononcé à l'occasion de la Journée d'étude des Mutualités chrétiennes du 23 avril 2023

Au cours de la précédente législation, une étape significative a été franchie avec l'adoption de la Loi relative à l'exercice des professions de soins de la santé (LEPSS). Cette loi forme le cadre dans lequel les psychothérapeutes sont autorisés à exercer leur pratique. Bien qu'il s'agisse là d'une étape décisive, il reste de nombreux défis à relever pour le secteur, en particulier eu égard aux psychothérapeutes qui ne bénéficient pas d'un statut à part entière aux termes de cette législation.

Durant la législation en cours, les autorités politiques ont investi dans la mise en place de réseaux chargés d'organiser des parcours de soins intégrés. Ce dispositif doit permettre aux prestataires de soins d'être davantage présent sur le terrain et d'aller à la rencontre des groupes de population vulnérables et de leurs besoins. Cette approche intégrée présente également l'avantage de favoriser l'interdisciplinarité et l'entraide et doit à ce titre être reconnue comme une évolution positive.

Compte tenu du contexte exposé ci-dessus, les recommandations de la Fédération belge des psychothérapeutes se déclinent en trois volets :

1. Favoriser l'accès aux soins de santé mentale pour tous dans une société plurielle
2. Maintenir un haut niveau de qualité au sein d'un système pluridisciplinaire
3. Réduire les délais d'attente afin d'offrir des soins adaptés aux besoins

2. Les psychothérapeutes : un maillon essentiel pour l'accès à des soins de qualité

En Belgique, une personne sur trois se sent mal dans sa peau¹ et près d'une personne sur quatre souffre de dépression². La proportion de jeunes adultes (18 à 29 ans) souffrant de troubles liés à l'anxiété est de 36,5 % et celle souffrant de dépression se chiffre à 33 %³. Les statistiques liées aux incapacités de travail montrent que dans un cas sur quatre, celles-ci trouvent leur origine dans un désordre psychosocial⁴.

La Belgique a le taux de suicide le plus élevé de l'Europe des Quinze, aussi bien chez les hommes que les femmes, juste après nos voisins néerlandais et allemands. En 2020, on recensait sur le sol belge à peine 16,1 (neuro)psychiatres pour 100.000 habitants, des statistiques qui nous placent dans la moyenne européenne⁵. Le suicide représente par ailleurs la principale cause de mortalité parmi les jeunes. Au sein du groupe d'âge des 15-24 ans, plus d'un décès sur quatre est à imputer à un suicide⁶. On observe également une hausse des suicides de 22 % chez les femmes de moins de trente ans.

Tous ces éléments indiquent que la demande en soins aigus est aujourd'hui plus forte que jamais. Chaque année, près 150.000 personnes bénéficient en Belgique de soins de première ligne. Pour une demande d'aide psychologique ou psychiatrique, les temps d'attente peuvent s'allonger jusqu'à six mois. En fonction de la maladie ou de la problématique, ce délai de prise en charge varie d'un à vingt-trois mois⁷. La hausse des demandes et leur complexité grandissante, de même que la nécessité de miser sur la prévention, sont autant de facteurs qui exigent de mener une réflexion de fond par rapport aux professions de soins de santé et à leur organisation. Compte tenu des délais d'attente actuels et du manque de capacité en soins aigus aussi bien que préventifs, les prestataires de soins ne peuvent guère faire autre chose que contenir les incendies.

Il y a donc urgence à revoir à la hausse le nombre de prestataires pleinement habilités à prodiguer des soins de santé mentale, de même qu'à prévoir des critères de nature à garantir un haut niveau de qualité de ces soins.

¹Geestelijke gezondheid - Gezondheidsenquête Sciensano 2018 <https://www.sciensano.be/nl/biblio/gezondheidsenquete-2018-geestelijke-gezondheid-samenvatting-van-de-resultaten>

²<https://www.gezondbelgie.be/nl/gezondheidstoestand/geestelijke-gezondheid/angst-en-depressie>

³Negende COVID-19-Gezondheidsenquête Sciensano: <https://www.sciensano.be/nl/biblio/negende-covid-19-gezondheidsenquete-eerste-resultaten>

⁴https://www.mloz.be/nl/Infografie_mentale_gezondheid#chapter_1897

⁵ <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/DDN-20181205-1>

⁶ zelfmoordgedrag België: <https://www.gezondbelgie.be/nl/gezondheidstoestand/geestelijke-gezondheid/zelfmoordgedrag#references>

⁷ https://www.nieuwsblad.be/cnt/dmf20221020_95145561

Pour atteindre ce double objectif, la Fédération belge des psychothérapeutes formule trois recommandations. Les psychothérapeutes ont un rôle crucial à jouer aussi bien (1) sur le terrain de la prévention (2) que dans le renforcement de l'offre de soins existante et (3) l'accès à des soins de qualité répondant à la diversité des besoins exprimés par les personnes en recherche d'aide.

RECOMMANDATION 1 : favoriser l'accès aux soins de santé mentale pour tous dans une société plurielle

DANS UNE SOCIÉTÉ PLURIELLE, LA DIVERSITÉ DES BESOINS EN SANTÉ MENTALE...

Compte tenu de la diversité qui caractérise aujourd'hui la société, l'offre de soins est insuffisante et inadaptée. Pour apporter une réponse en meilleure adéquation aux besoins de la population, il faut impérativement construire une offre de proximité accessible, et donc agir au sein même des communautés et des quartiers. Éducateurs de rue, travailleurs sociaux, assistants sociaux en centres d'asile, personnel enseignant du secteur, accompagnateurs de jeunes allophones, etc. : chacune de ces professions dispose d'une connaissance de terrain et d'une expertise à même d'améliorer l'accessibilité et la pertinence des soins de santé mentale. Leur intervention est précieuse pour (1) briser tabous et barrières, (2) jouer un rôle éducatif sur mesure, (3) mener des actions sur le terrain de la prévention et (4) ajuster ces actions en fonction des communautés ou des groupes sociaux auxquelles elles s'adressent.

La connexion entre les soins de santé mentale et l'environnement de vie peut être établie par les psychothérapeutes, dont beaucoup nourrissent leur pratique d'une expérience directe avec le terrain et tirent bénéfice d'une formation en assistance sociale, soins infirmiers, etc. La richesse de leur parcours constitue une carte maîtresse à jouer dans la réorganisation du système de soins de santé mentale.

... EXIGE DES SOINS SPÉCIALISÉS ACCESSIBLES À TOUS

Au regard de ce contexte marqué par la diversité, la Fédération belge des psychothérapeutes plaide pour l'octroi aux psychothérapeutes d'un statut légal à part entière. La reconnaissance explicite de la profession constitue la pierre angulaire d'une offre de soins accessible et adaptée aux besoins de la société. Placer la juste expertise au juste endroit du système de soins permettra in fine de réaliser des économies d'échelle.

Au niveau fédéral, nous recommandons spécifiquement (1) la prise en considération de la psychothérapie en tant que discipline autonome et (2) la reconnaissance à part entière de la profession de psychothérapeute au sein du cadre légal existant. Concrètement, nous demandons que la législation en vigueur soit étendue :

- aux personnes détentrices d'un titre LEPSS ou aux personnes sans titre LEPSS bénéficiant de droits acquis, pour autant qu'elles remplissent les critères de qualité requis ;
- aux personnes qui disposent d'un diplôme en sciences humaines au minimum de niveau bachelier et qui satisfont aux garanties de qualité telles qu'énoncées en page 7 de ce document ;
- aux professionnels titulaires du Certificat Européen de Psychothérapie (CEP) délivré par l'European Association for Psychotherapy (EAP) en lieu et place d'une formation spécifique en psychothérapie suivie auprès d'une université ou d'une haute école et qui répond à toutes les exigences légales.

RECOMMANDATION 2 : maintenir un haut niveau de qualité au sein d'un système pluridisciplinaire

À BESOINS COMPLEXES...

De l'approche compartimentée qui prévalait dans le passé, le système de soins de santé opère une transition vers une approche pluridisciplinaire. Deux éléments expliquent et justifient ce processus : la complexité croissante des besoins en matière de santé mentale et une hausse des besoins en parcours individualisés, seuls à même de placer la personne au centre du dispositif de soins. Patients atteints de maladies de longue durée, personnes nécessitant des soins aigus, personnes issues d'horizons socio-culturels divers, etc. : la diversité des situations exigent une prise en charge par des équipes de professionnels aux qualifications variées et complémentaires. Le nombre de personnes atteintes de troubles psychiques a beau ne pas avoir enregistré de hausse significative au cours des vingt dernières années, il n'en reste pas moins que de plus en plus de personnes cherchent une aide psychique. Éminemment positive, cette évolution exige des garanties rigoureuses en matière de qualité, de manière à prodiguer à chacun les soins qui correspondent à sa situation.

Or, à se pencher de plus près sur la manière dont les soins de santé mentale sont organisés à l'heure actuelle, on ne peut que constater que seule une minorité de patients reçoivent des soins adaptés à leur situation : une personne sur trois, d'après les chiffres fournis par l'Organisation mondiale de la santé⁸. Toujours selon cette étude de l'OMS, environ 11 % des cas de soins ambulatoires spécialisés ne correspondent à aucun des critères définissant un désordre psychique. En d'autres termes, il arrive trop fréquemment que des traitements hautement spécialisés soient associés à des troubles émotionnels légers à modérés.

Il ressort en outre de ce même rapport que les investissements sont insuffisants pour agir qualitativement sur le terrain de la prévention. Les études démographiques démontrent qu'un adulte sur 10 seulement bénéficie d'une prise en charge professionnelle dans l'année qui suit sa demande. Chez les jeunes, cette proportion descend à trois sur dix, alors même qu'il est établi que trois quarts des désordres psychiques surviennent avant l'âge de 27 ans. Trop souvent, les personnes souffrant de désordres psychiques ne sont pris en charge que tardivement. Si la prise en charge finit par intervenir dans neuf cas sur dix, le délai d'attente contribue à complexifier la problématique et rend par conséquent nécessaire un traitement spécialisé. Un dispositif basé sur des équipes interdisciplinaires agissant sur le terrain, au sein des écoles ou au cœur des quartiers permettrait d'intervenir de manière précoce auprès des enfants, des jeunes ou encore de groupes de population avec des besoins spécifiques.

... HAUTS STANDARDS DE QUALITÉ

Les psychothérapeutes ont un rôle essentiel à jouer dans l'allègement de la charge de travail des autres professionnels de la santé comme les médecins de famille, les infirmiers (à domicile), les kinésithérapeutes, les coachs en oncologie, les spécialistes, etc. La Fédération belge des psychothérapeutes plaide pour que l'exercice de la psychothérapie soit encadrée de manière à garantir un haut niveau de qualité de soins. Les critères énumérés ci-dessous doivent selon elle faire l'objet d'un consensus au niveau européen :

⁸ https://www.zorgnetcuro.be/sites/default/files/Zorgnet%20curo%20-%20Public%20mental%20health%20-%20brochure_web-Spreads.pdf

1. Être titulaire d'un diplôme (formation initiale) en sciences humaines au minimum de niveau bachelier : orthopédagogue, sexologue, psychologue, criminologue, assistant sociale, conseiller en psychologie, etc.

2. Avoir suivi avec fruit une formation en psychothérapie remplissant les conditions suivantes :

- au moins 70 ECTS (European Credits Transfer System) répartis sur une période de 4 ans ;
- dans l'une des orientations reconnues : thérapie comportementale cognitive, psychothérapie humaniste centrée sur la personne et expérientielle, thérapie psychoanalytique et psychodynamique, thérapie systémique et familiale, psychothérapie intégrative ;
- dont le curriculum théorique inclut les modules suivants : psychologie du développement, psychopathologie, interventions thérapeutiques, bases théoriques d'autres approches psychothérapeutiques (orientations reconnues), théorie du changement ;
- volet pratique : min. 300 heures de stage technique avec supervision :
- min. 300 heures de supervision ;
- min. 250 heures de psychothérapie personnelle ;
- remise d'un travail de fin de formation.

3. S'engager dans un processus de formation continue certifiée (CDP – Continuous Professional Development) : 50 heures par an.

Soucieuse d'écartier tout risque que l'élargissement de la définition légale des professions de soins de santé n'entraîne une baisse de qualité des soins, la Fédération belge des psychothérapeutes propose que les mesures suivantes soient prises aux différents niveaux communautaires :

- Les personnes possédant un titre LEPSS ou les personnes sans titre LEPSS avec droits acquis remplissent les obligations suivantes :
 - disposer d'un diplôme de niveau bachelier au minimum ;
 - avoir suivi avec fruit une formation spécifique en psychothérapie d'au moins 70 crédits ;
 - avoir accompli un stage professionnel de minimum 2 ans à temps plein ou l'équivalent en cas d'exercice à temps partiel si elles ont entamé leur formation en psychothérapie après le 1^{er} septembre 2016. Pour les professionnels ayant terminé leur formation avant le 1^{er} septembre 2016, cette obligation de stage n'est pas d'application.
- Les personnes détentrices d'un diplôme en sciences humaines au minimum de niveau bachelier devront quant à elles :
 - avoir accès aux formations en psychothérapie ;
 - avoir suivi avec fruit une formation en psychothérapie au minimum de 70 ECTS, de même qu'un stage professionnel (d'au moins 2 ans à temps plein ou l'équivalent en cas d'exercice à temps partiel) pour exercer la profession de psychothérapeute de façon autonome.

Compte tenu de l'urgence et de l'importance des besoins en matière de santé mentale, la Fédération belge des psychothérapeutes recommande par ailleurs l'application de mesures transitoires.

La formation spécifique en psychothérapie se doit répondre aux exigences en vigueur, à savoir être dispensée par un établissement universitaire ou une haute école et comprendre un minimum de 70 ECTS.

La Fédération belge des psychothérapeutes plaide également pour que soit examinée la possibilité de suivre cette formation spécifique en psychothérapie auprès d'un institut de formation, pour autant que la formation visée remplisse les conditions que nous listons ci-dessus. La conformité avec cette série de critères garantit en effet un niveau de qualité au moins équivalent à celui des formations dispensées par les universités et les hautes écoles.

Enfin, la Fédération insiste sur l'importance de suivre un parcours de formation continue dans lequel thérapie personnelle ou processus personnel didactique, supervision et intervision occupent une place centrale. Permettre à chacun et chacune de continuer à se former tout au long de la vie est une composante majeure de tout projet de société et il est donc crucial que les psychothérapeutes aient eux aussi accès à de telles opportunités, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas à l'heure actuelle. Remédier à cette carence compte parmi les mesures de nature à garantir la qualité des soins de santé.

RECOMMANDATION 3 : réduire les délais d'attente au bénéfice d'une offre de soins adaptée aux besoins

COMPENSER LA PÉNURIE DE PRESTATAIRES DE SOINS...

Quatre psychologues sur dix se trouvent dans l'incapacité d'accepter de nouveaux patients. Près de six psychiatres sur dix se déclarent dans la même situation. Il faut compter en moyenne un délai de deux semaines à un mois pour une admission de crise en hôpital psychiatrique⁷. On enregistre pourtant une hausse continue des demandes en soins de santé. Il suffit d'ailleurs de penser au soutien psychologique dont bénéficient les personnes atteintes de maladies chroniques ou celles qui suivent un traitement onco-logiques pour constater que les soins de santé mentale deviennent de plus en plus courants dans des domaines qui se diversifient.

Selon l'Association flamande de psychiatrie, la sous-capacité en matière de prestations de soins est alarmante⁹ : « *Cela peut paraître paradoxal, mais l'hospitalisation est parfois la solution de facilité. On observe là l'une des conséquences de la pénurie tant au niveau des prestataires de soins à domicile qu'en matière de solutions d'aide psychologique ou d'autre nature. Une personne en situation de souffrance psychique a beaucoup plus de chances d'obtenir une place en service psychiatrique en se rendant aux urgences qu'en consultant en ambulatoire, que ce soit en psychiatrie, en psychologie ou auprès de tout autre prestataire de soins de santé mentale.* »

On ne peut donc que dresser le double constat d'un nombre limité de prescripteurs et d'une pénurie criante de prestataires de soins de santé mentale.

... PAR LA RECONNAISSANCE DE L'EXPERTISE LA PLUS APPROPRIÉE

À l'heure actuelle, seuls les psychothérapeutes disposant d'un diplôme de maîtrise ont voix au chapitre au sein du Conseil supérieur de la santé. Les psychothérapeutes détenteurs d'un diplôme de bachelier n'y bénéficient pas du droit de vote. À ce jour, les professionnels de la psychothérapie ne sont en outre pas considérés comme des interlocuteurs officiels par le monde politique, et cela en dépit de l'incontestable plus-value que leurs connaissances et leur expertise de terrain peut apporter à la table des discussions.

La Fédération belge des psychothérapeutes plaide par conséquent pour que soit associé à la psychothérapie le titre de profession et qu'elle soit reconnue comme profession autonome. Cette

⁹<https://www.statengeneraalggz.be/wp-content/uploads/2021/03/WGWachttijden.pdf>

mesure aura pour effet de fournir un cadre de référence commun pour l'ensemble des psychothérapeutes qui satisfont aux normes de qualité.

3. La Fédération belge des psychothérapeutes : qui sommes-nous ?

La Fédération belge des psychothérapeutes est une association professionnelle qui regroupe et représente des psychothérapeutes issus de différents courants et associations psychothérapeutiques. Notre action vise à soutenir le développement d'une psychothérapie de qualité, ce qui implique la reconnaissance de la psychothérapie comme discipline autonome et la reconnaissance des psychothérapeutes en tant que professionnels autonomes de la santé mentale. La Fédération se positionne comme une interlocutrice privilégiée du monde politique.

Nous reconnaissons les formations préparatoires telles que les bacheliers en sciences humaines au même titre que les formations spécifiques en psychothérapie, pour autant que ces formations préparatoires soient complétées d'une formation spécifique répondant à de strictes exigences de qualité.

La Fédération se veut garante d'une psychothérapie plurielle, centrée sur la demande de la personne, la construction d'une relation de confiance visant un processus de transformation. Respect et transparence sont également au cœur des valeurs qui nous mobilisent.

La Fédération belge des psychothérapeutes représente cinq organisations qui regroupent au total plus de 1800 membres.